

PROGRAMME DE FORMATION (Article L 6353-1 du code du travail)

Formation dispensée par :



INTITULE DE LA FORMATION

Plan de formation individuel pour l'accès à la qualification

PUBLIC VISE – PRE-REQUIS NECESSAIRES

Tout salarié disposant une expérience professionnelle dans le secteur de la formation et souhaitant valoriser son expérience par l'obtention d'une qualification professionnelle reconnue

OBJECTIFS

- Repérer les qualifications et certifications du secteur de la formation
- Identifier les compétences développées au cours de son parcours / se projeter dans un parcours d'évolution, de développement de compétences et de qualification/certification
- Identifier les étapes de mise en œuvre du parcours et ses modalités

PROGRAMME PRECIS DETAILLE ET SEQUENCE

Accueil :

- Présentation de l'entreprise, du participant
- Recueil des attentes
- Présentation des objectifs et des modalités de déroulement de la formation (évaluation, logistique...)
- Les métiers du secteur de la formation Famille professionnelle, activités et compétences « Formation et acte pédagogique »
- Famille professionnelle, activités et compétences « Promotion, marketing et commercial »
- Famille professionnelle, activités et compétences
- « Conseil et accompagnement individuel »
- Famille professionnelle, activités et compétences
- « Gestion administrative, logistique, financière et réglementaire de l'organisme »

Analyse de l'offre de formation (selon métiers en présence) :

- L'offre de formation présente à la Réunion... et ailleurs...
- Les modalités de mise en œuvre des actions : plan de formation, période de

professionnalisation, Compte Personnel de Formation CIF, CIF-CDD, VAE...

Intention professionnelle : caractère désirable :

- Travail autour du projet : quelle intention professionnelle ? Pourquoi ? Comment ?
- Intention professionnelle : caractère réalisable
Auto-positionnement sur les référentiels de compétences des qualifications/certifications recensées
- Analyse croisée en sous-groupes

Le projet : mise en œuvre et caractère programmatique :

- Pour les compétences manquantes : Quel plan d'action ? Quels délais ? Quels dispositifs ? Quelles implications ?
- Rédaction du plan d'action personnalisé

Clôture de la session :

- Retour sur les attentes
- Evaluation de la satisfaction des participants
- Remise des attestations de formation
- ...

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Techniques pédagogiques mises en œuvre :

- Découverte de la notion (émergence des représentations, évaluation des connaissances sur l'objectif opérationnel, développement de l'appétence...);
- Apprentissage de la notion (apports par les participants et le formateurs : démonstrations, exposés...);
- Application des nouvelles capacités acquises (mise en œuvre dans le cadre du projet de l'entreprise avec régulations et remédiations de la part du formateur);

La formation sera particulièrement orientée vers la mise en œuvre de méthodes actives et participatives tout au long du parcours.

Qualification du formateur : ingénieur en formation, notre intervenant anime, depuis 2004, des formations à destination des entreprises de la Réunion sur les réformes et aux process à déployer dans l'entreprise. Il intervient également régulièrement auprès des centres de formation pour des perfectionnements métiers : ingénierie de formation, ingénierie pédagogique et ingénierie technico-financière, commercialisation, process de certification...

Supports pédagogiques remis : fiches d'activités en séance et supports de synthèse sous format numérique.

Matériels pédagogiques utilisés : tableau, PC, vidéoprojecteur,

LE DEROULEMENT DU STAGE

Durée : 2 jours soit 14 heures

Dates : dans le nord

- **Session 1 :** 13 et 19/05/15
- **Session 2 :** 11 et 18/09/15

dans l'est

20 et 27/05/15

Lieux : 61 rue des Vavangues – ZA Finette 97490 STE CLOTILDE

15 cité Denis Robert 97470 SAINT BENOIT

Horaires : 8h30 à 16h30

Nombre de stagiaires : 6 à 12

Financement de la formation :

- Entreprises adhérentes AGEFOS :

Financement des formations : FPSP, DIECCTE, REGION Réunion, AGEFOS PME. Rémunération du salarié uniquement pour les formations réalisées pendant le temps de travail. Prise en charge de tout ou partie des salaires des bénéficiaires de la formation par AGEFOS PME hors salariés en contrats aidés et en alternance (forfait de 13 € par heure de formation)

- Autres cas : Contacter Erwan TALBOT – etalbot@agefos-pme.com;

Pour vous inscrire :

Contacts : PROXIMA – Pôle Formation

Mme Valérie CASTOR - ☎ 02 62 20 36 58 Tapez 2

Mme Lynda HOARAU - ☎ 06 92 76 19 56

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET D'APPRECIATION DES RESULTATS

Evaluation de la réponse aux attentes et évaluation du dispositif : évaluation en fin de formation - tour de table et questionnaire satisfaction portant sur satisfaction ; conformité au programme annoncé ; relations entre les personnes du groupe ; acquisition et transferts ; construction des compétences.

Evaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques à chaque séance : en application de l'article L.6353-1 du code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.